Règlement numéro 182 relatif au zonage
Grille des usages et normes par zones (annexe B)

ZONE : VIL-02

CLASSE ET GROUPE D'USAGE								
HABITATION								
Unifamiliale	H1	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6	√						
COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6		√ B(1)					
INDUSTRIE								
Laboratoires et établissements de recherche	I1							
Industrie légère	I2							
Industrie lourde	I3							
Extractive	I4							
PUBLIC								
Service public de plein air	P1							
Service public institutionnel et administratif	P2							
Service public institutionnel imposant	P3							
Service public d'utilité	P4							
CONSERVATION								
Conservation / catégorie 1	Co1							
Conservation / catégorie 2	Co2							
AGRICULTURE								
Agriculture avec sol	A1		√(2)					
Agriculture sans sol	A2							
Autres types d'élevage	A3							
Fermette	A4							
Dressage et pension d'animaux	A5							
FORESTERIE								
Exploitation forestière	F1							
Sylviculture	F2							
Usages spécifiquement permis			(1)(2)					
Usages spécifiquement exclus								

NORMES								
TERRAIN								
Superficie (m2)	min.							
Profondeur (m)	min.							
Frontage (m)	min.							
STRUCTURE								
Isolée		√	√					
Jumelée								
Contiguë								
MARGES								
Marge avant (m)	min.	6	6					
Marges latérales (m)	min.	2	2					
Marge latérales totales (m)	min.							
Marge arrière (m)	min.	2	2					
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								
Hauteur (étage)	min.							
Hauteur (étage)	max.	2	2					
Superficie d'implantation (m2)	min.							
Largeur (m)	min.							
RAPPORTS								
Logement / bâtiment	max.	1						
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.							
Espace naturel (%)	min.							
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
Autres articles								

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

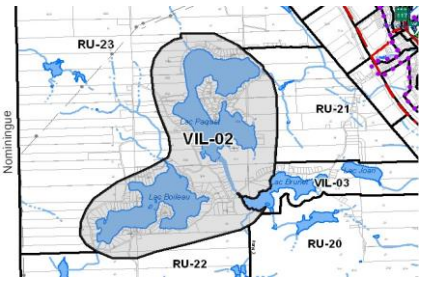
(1) Les camps de vacances

(2) Les cabanes à sucre

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS

Date	No règlement	Par
2019/07	2019-341	a.15
2020/07	2020-367	a.11



URBACOM

Août 2011